

Etude Leads 2018

Délais moyen de règlement des fournisseurs

Résumé sur les règles de paiements

(loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique)

Quelles sont les règles générales ? *(Sce DGCCRF – JANVIER 2018)*

- Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser **soixante jours (60) nets, à compter de la date d'émission de la facture** ou, à titre dérogatoire, **45 jours fin de mois**, sous réserve que ce délai dérogatoire soit inscrit dans le contrat et ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier.
- De plus, le délai de paiement des factures périodiques (prévues au 3 du I de l'article 289 du Code général des impôts) ne peut dépasser quarante-cinq jours à compter de la date d'émission de la facture.
- A défaut de délai convenu entre les parties, un délai supplétif s'applique, d'une durée de trente jours à compter de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation demandée.

Attention : *Il existe un certain nombre de cas particuliers, notamment s'agissant du transport routier de marchandises ou de la location de véhicules, où les délais de paiement convenus ne peuvent en aucun cas dépasser trente jours à compter de la date d'émission de la facture.*

Nomenclature

- Les données proviennent de la base Leads 2017,
- Les notes et coefficients sont issus de la base payante Creditsafe® en collaboration avec score et creditsafe international®
- 4 352 factures fournisseurs ont été suivies et sondées.
- La date des derniers suivis est le 10 septembre 2018.
- Le panel pris en compte contient les 51 premiers agences en tailles sous conditions que Creditsafe ait collecté des données individuelles corrélées par celles du Leads *(ils ne s'agit donc pas du classement des 50 premières agences)*

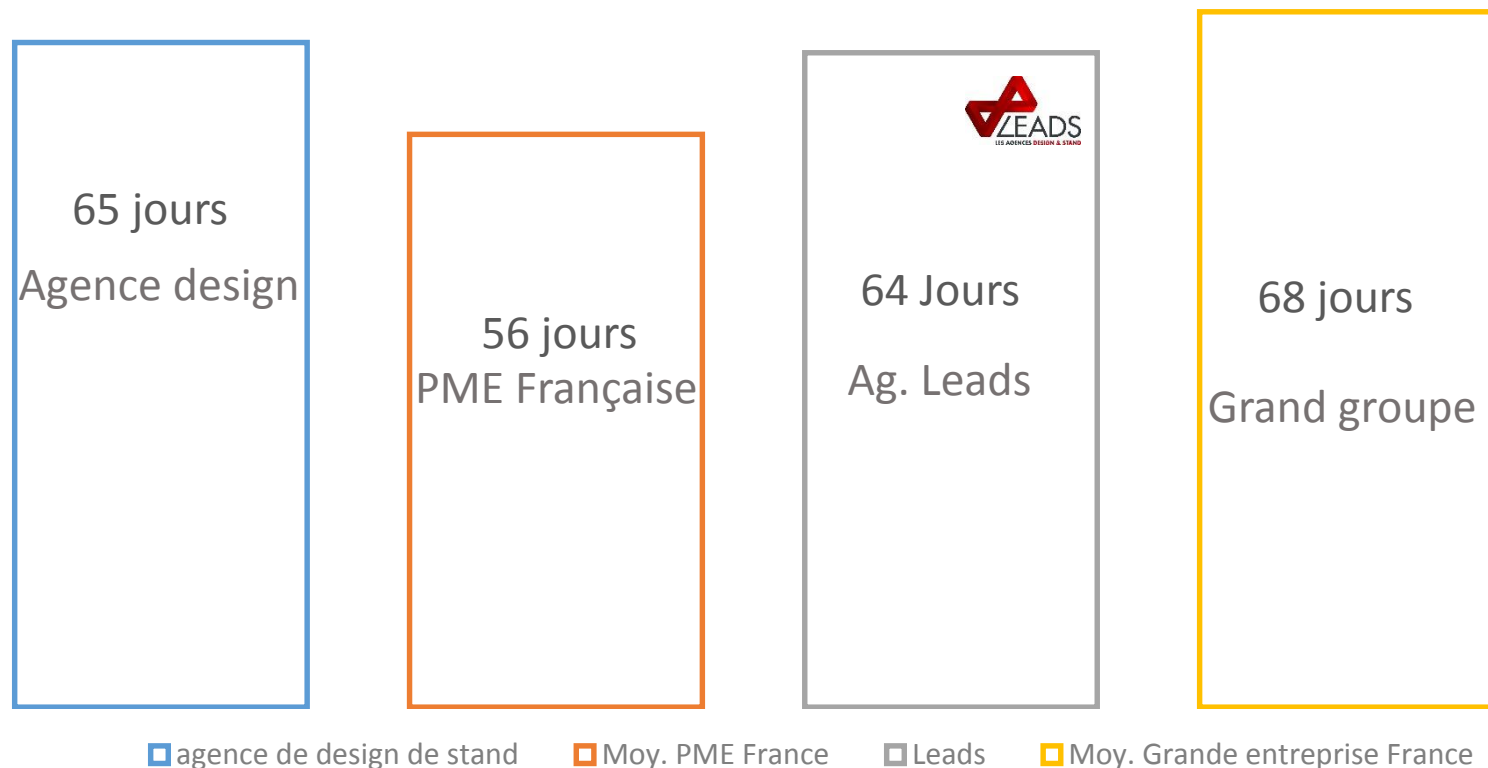
- A+B STAND
- A7 AGENCEMENT
- ACTIVISE
- ADIMAGE ADEXPO
- AGENCE A
- ALPHABET STAND SERVICE
- ARC ET TYP
- ARTPULSION
- ASSEMBLAGES
- AUDACE DESIGN
- AXIAL
- BK EVENT
- CAP LINEA

- CENTTHOR
- CLAMENS DESIGN
- CLASS AFFAIRE EXPO
- DECORAL
- DELTA REFLEX
- DEPACK
- EC2 STANDS
- EPICURE STUDIO
- EURO DESIGN
- EXPACE
- EXPO 4
- GALIS
- GILLES BAILS

- FG SMART DESIGN
- ICÔNE ONE
- IDÉE FIXE
- IN EXTENSO
- KEOPS EXPOSITIONS
- L'AS DECORS
- LIMITED EDITION
- MEDIA PRODUCT
- MISSION
- NARRATIVE EXPACE
- NGC
- OLIVIER BERTRAND SA
- PHB COMMUNICATION

- PRO FIL
- REVOLUTION R
- STAND 2B
- STAND BY ME
- STAND ING
- STANDPUB
- TECHNISTYLE
- TRIANGLE EXPOSITIONS
- TUNGSTENE CREATION
- UNITED S - UNITED STANDS
- VERTIGO
- WENES

Nombre de jour de paiements moyen 2017/2018



Le délai moyen de règlement des fournisseurs est de 65 jours (60 jours en moyenne pondérée en retirant 10% des extrêmes du panel et 55 jours sur le règlement Médian). Il se situe dans la fourchette entre le règlement moyen des PME et des grands groupes dont nous sommes les fournisseurs.

Notation de solvabilité (Creditsafe®)



Ensemble des
agences du Panel

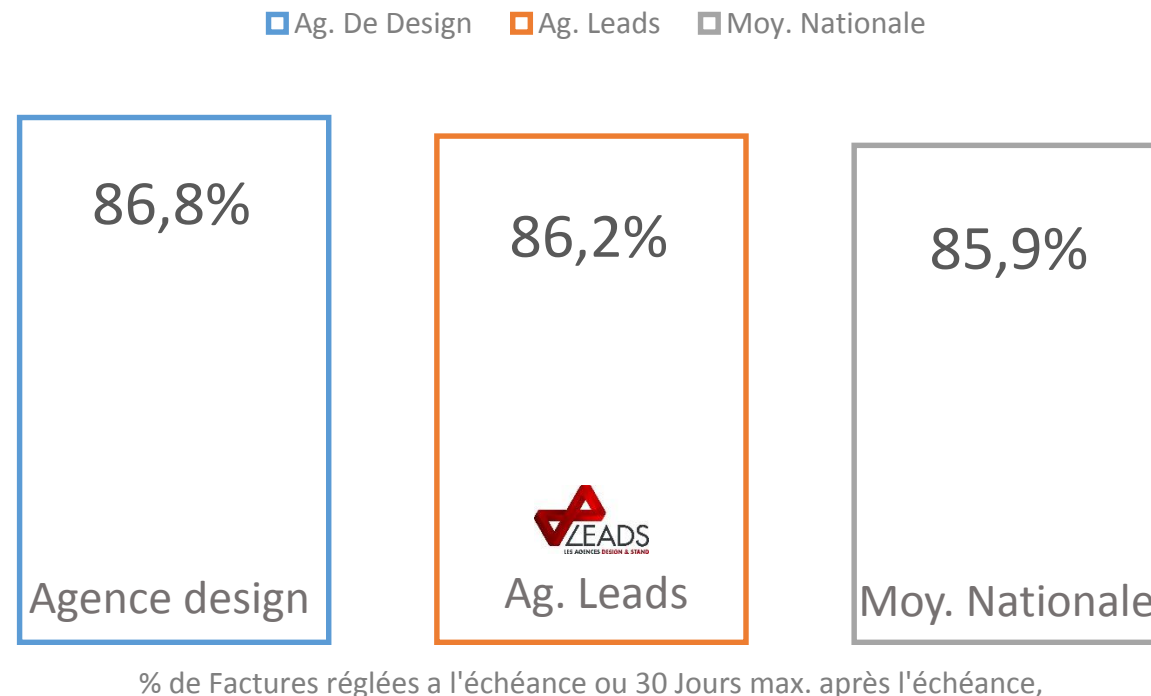


Ensemble du
Leads

LÉGENDE			creditsafe® simply smarter
SCORE [0-100]	SCORE INTERNATIONAL [A - E]	DESCRIPTION	
71 - 100	A	Risque très faible	
51 - 70	B	Risque faible	
30 - 50	C	Risque modéré	
21 - 29	D	Risque Elevé	
1 - 20	D	Risque très Elevé	
0	E	Entreprise en situation de défaillance et ayant un très fort risque de radiation	

Régularité de Paiement

(% de factures réglées à l'échéance ou au maximum 30 jours après l'échéance)



87 % des factures sont réglées à temps, taux légèrement supérieur à la moyenne Nationale mais inférieure à la moyenne CEE (87,8%)

(Il peut sembler surprenant qu'il soit compté comme « réglées à l'échéances » les factures payées jusqu'à 30 jours après l'échéances mais il s'agit d'une norme internationale)



Etude Leads 2018

FIN

Septembre 2018